

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Band: 51 (1943)

Heft: 10

Vereinsnachrichten: Zweigvereine des Schweiz. Roten Kreuzes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à faire face aux réclamations les plus diverses et à renseigner sur tous les sujets qui touchent aux préoccupations d'un prisonnier. On s'adresse à l'homme de confiance pour des demandes de subsides et de délégations de solde, pour la correspondance postale, pour les mutations et pour les libérations. Il sert d'intermédiaire constant entre l'Agence centrale des prisonniers de guerre et les prisonniers; tant de problèmes se posent encore de façon ininterrompue: tel soldat originaire d'un terrain placé sous régime d'occupation attend toujours des nouvelles de sa famille évacuée; tel autre sollicite la copie d'une pièce officielle qu'il a égarée en cours de captivité; un troisième, enfin, est appelé à fournir des détails sur le sort d'un camarade tué à côté de lui au cours d'opérations de guerre. Cette multiplicité des demandes oblige l'homme de confiance à étendre le cadre initial de son activité, à se faire assister par des adjoints, secrétaires ou comptables, et à aménager les locaux indispensables à ses consultations. Il pourra ainsi faciliter et hâter la solution de problèmes d'aide mutuelle, de démarches militaires, juridiques ou professionnelles. Le bureau de l'homme de confiance se double même en bien des cas d'un dépôt des objets trouvés. Sans doute n'y voit-on guère les adjuvants les plus recherchés, tabac ou cigarettes, attendre le retour d'un possesseur distrait. Mais il y a des livres tombés d'une poche de vareuse; il y a aussi des photographies familiales qui s'éparpillent lors de l'ouverture d'un colis endommagé et dont on s'efforce d'identifier les destinataires.

Pour répandre les informations d'un caractère d'intérêt général, l'homme de confiance procède à l'affichage de certains avis. De plus en plus aussi, le *Journal de camp* est devenu pour lui un auxiliaire régulier qui lui permet d'annoncer et de conseiller tour à tour. On sait que la publication des périodiques locaux est aujourd'hui très développée dans le plupart des groupements de prisonniers et que les renseignements utiles y débordent de plus en plus sur les écrits de pure imagination. Dans bien des cas aussi l'homme de confiance devient un véritable conseiller moral auquel l'on confie ses inquiétudes familiales ou ses peines matérielles.

Il facilite l'obtention de pensions. Il organise même des collectes dans certains cas tragiques où la femme et les enfants d'un prisonnier sont demeurés sans ressources. Bref, il s'emploie et s'ingénie à être tout à tous. Les domaines où son intervention est réclamée s'accroissent de façon ininterrompue; il procure des abonnements de journaux, des livres d'études, aide à la constitution de bibliothèques, encourage la création des orchestres, des troupes théâtrales, des expositions d'art et s'entretient sans compter pour procurer les nombreux accessoires qui permettent de faire rayonner dans la vie du camp, une trêve de récréation et d'oubli.

Lors des cas de décès de prisonniers, c'est encore l'homme de confiance qui écrit à la famille pour lui exprimer la sympathie des camarades, et qui s'occupe de l'entretien de la tombe. Comme on le voit, le bureau de l'homme de confiance est devenu un véritable office social, à la disposition des prisonniers. L'officier le plus ancien a la faculté de désigner un adjoint qui revêtira une part des besognes d'ordre administratif incombant aujourd'hui de façon courante aux hommes de confiance. Dans certains camps de soldats, d'autre part, l'homme de confiance en charge a été doublé d'un officier-conseil qui le relève de certaines de ses attributions juridiques et sociales.

Il a fallu parfois étudier et résoudre certaines divergences d'interprétation quant à la façon de désigner ces agents de liaison dans les camps. Si le terme d'«homme de confiance» a été admis d'emblée dès 1915, aussi bien que son équivalent allemand «Vertrauensmann», il a fallu pour les Britanniques déconseiller l'emploi des expressions de «Camp Leader» et de «Man of Confidence» qui, l'une et l'autre, pouvaient prêter à confusion, pour adopter en fin de compte le titre «ne varietur» de «Prisoners of War Representative». Pour les Italiens, l'on a utilisé tour à tour les vocables de «Capo-campo» et «Uomo di fiducia». Les Polonais désignent leurs hommes de confiance par «Maz Zaufania Jencow Polskich», et les Serbes par «Poverenik».

Mentionnons, en terminant, que dans beaucoup de camps d'internés civils dont la condition se trouve aujourd'hui assimilée à celle des prisonniers de guerre — des hommes de confiance civils sont également entrés en activité sur la base des dispositions de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre.

Revue internationale de la Croix-Rouge.

Zweigvereine des Schweiz. Roten Kreuzes

Zweigverein der Bezirke Horgen und Affoltern

Voranzeige. Hauptversammlung: Sonntag, 28. März. im Restaurant «Bahnhof» in Bonstetten. 15.00 Uhr: Verhandlungen. 16.30 Uhr: Öffentlicher Vortrag von Dr. F. Braun, Zürich, über «Ursachen, Behandlung und Verlauf der Epilepsie».



Schweizerischer Samariterbund

Alliance suisse des Samaritains

Mitteilungen des Verbandssekretariates Communications du Secrétariat général

Aus den Verhandlungen des Zentralvorstandes

Sitzung vom 21. Februar 1943.

a) *Mutationen.* In der Zeit vom 7. Oktober 1942 bis 16. Februar 1943 wurden folgende neue Sektionen in den Schweiz. Samariterbund aufgenommen: Semsales (Frbg.), Orsonnens (Frbg.), Kaiserstuhl u. Wislikofen (Aarg.) (diese beiden Sektionen entstanden aus dem S.-V. Rümikon, der nun aufgelöst ist), Bühl b. Aarberg (Bern), Wenslingen (Bld.), Gansingen (Aarg.), Oltingen (Bld.), Yvonand (Vd.), Froideville (Vd.), L'Isle (Vd.), Les Genevez (Berne), Zermatt (Wallis), Ballens (Vd.), Hérémece (Valais), Lausanne (Section d'hommes), Münster (Wallis), Ebersecken (Luz.), Medels i. O. (Grbd.), Bürglen (Uri), Stalden (Wallis), Richenthal (Luz.), Valeyres-Rances (Vd.), Kandergrund (Bern), Böle (Neuch.), Jens (Bern), Sarnen (Obw.), Langnau (Luz.), Kefikon-Islikon (Thurg.).

Die beiden Samaritervereine «Paracelsus» und «Tamina» in Bad Ragaz haben sich zu einer einzigen Sektion unter dem Namen «Samariterverein Bad Ragaz» zusammengeschlossen. Der Samariterverein Glattal änderte seinen Namen in Sektion «Zürich-Seebach».

b) Ueber die *Verwendung des Ertragnisses der Bundesfeieraktion 1942 werden Richtlinien aufgestellt.* Eine ausführliche Orientierung hierüber wird in einer der nächsten Nummern folgen.

c) *Taschenkalender.* Mit Genugtuung wird davon Kenntnis genommen, dass die Ausgabe 1943 unseres Samaritertaschenkalenders einen sehr erfreulichen Erfolg zu verzeichnen hat, sind doch von der deutschen Ausgabe schon über 6000 Exemplare verkauft worden. Ein Nachdruck wurde notwendig, so dass weitere Lieferungen prompt ausgeführt werden können. Erstmals erschien der Kalender auch in französischer Sprache. Die vorerst mit 1500 Exemplaren vorgesehene Auflage wurde auf 2000 erhöht und ist nun vollständig verkauft.

d) Der vom Verbandssekretär erstattete *Bericht über die Präsidentenkonferenzen* wird genehmigt. Es sollen hievon Separatabzüge erstellt werden, von welchen wir den Sektionen je zwei Exemplare zugehen lassen werden.

e) *Die Jahresrechnungen pro 1942*, deren Revision bereits Ende Januar stattfand, werden zuhanden der nächsten Abgeordnetenversammlung genehmigt.

f) Für die *Abgeordnetenversammlung vom 5./6. Juni 1943 in Biel* wird das allgemeine Programm festgelegt und die Liste der Geschäfte besprochen. Die Versammlung soll zweiteilig durchgeführt werden, und zwar am Samstag, 5. Juni, von 16.30—18.30, spätestens 19.00 Uhr, und am Sonntag, 6. Juni, ab 9.00 bis zirka 12.00 Uhr. Näheres werden wir später im Einladungszirkular unseren Sektionen mitteilen.

g) Die Liste der *Anträge für die Abgabe der Henri-Dunant-Medaille* wird geprüft und genehmigt.

h) Die *Vorschriften über die Erteilung von Beiträgen* werden im Zusammenhang mit den Richtlinien für die Verwendung des Ertragnisses der Bundesfeieraktion einer eingehenden Revision unterzogen. Ein bezüglicher Entwurf soll zur Beratung und Beschlussfassung der nächsten Abgeordnetenversammlung vorgelegt werden.